

M. Adolphe Jacques, élève de la classe de pli esopians, au collège St. Hyacinthe, veut bien se faire l'agent de notre petite feuille. Nous acceptons avec reconnaissance l'offre obligeant de ses services.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Des discussions assez vives ont eu lieu dans la chambre des Communes sur le bill des titres ecclésiastiques. Ce bill a obtenu à chacune des divisions qui ont eu lieu le 23 mai des majorités écrasantes. L'opposition n'a pu rallier que de 40 à 60 voix.

Le gouvernement a nommé une commission royale pour les affaires du Cap de Bonne-Espérance. Le gouverneur de la colonie, Sir Henry Smith, est nommé haut-commissaire pour traiter avec les tribus indigènes et satisfaire à leurs réclamations. Ce sera le trésor impérial qui supportera les frais de cette guerre; le chancelier de l'Échiquier a proposé un vote de £ 300,000 à compte de ces frais.

ESPAGNE. Le résultat définitif des élections de Madrid est connu. Le nombre des votants est de 3,802. Les candidats ministériels ont réuni 2,420 voix. Les progressistes n'ont obtenu que 40 nominations.

PORTUGAL. Les nouvelles du Portugal sont de plus en plus déplorables. La famille royale se croit si peu en sûreté qu'elle a été sur le point de s'embarquer à bord de l'escadre anglaise.

GRÈCE. Une dépêche d'Athènes annonce une crise ministérielle. M. Doliani, ministre des affaires étrangères, a offert sa démission, qui a été acceptée. Le ministre de la justice, M. Pujkos, le remplace provisoirement.

—L'entrevue du roi de Prusse avec les empereurs de Russie et d'Autriche à Varsovie devait avoir lieu le 27.

## DU PALLIUM.

Quelques auteurs font remonter l'usage du pallium, jusqu'aux temps apostoliques; Eusèbe de Césarée dit que St. Lin en fut revêtu. Nous savons qu'en Orient c'était dans l'origine, un manteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux Patriarches, et que ceux-ci portaient comme marque de leur pouvoir. Plus tard, les Patriarches le donnèrent aux Archevêques seulement, et on considéra cet ornement comme une confirmation de leur juridiction métropolitaine. Aujourd'hui le pallium est au insigne commun à tous les évêques d'Orient qui le reçoivent à la cérémonie de leur sacre. Dans l'Occident, cet insigne est spécialement réservé au Souverain-Pontife qui le porte toujours et surtout et qui accorde aux Patriarches et aux Archevêques le privilège de le porter dans

l'exercice de leurs fonctions épiscopales, mais seulement dans les limites des lieux soumis à leur juridiction.

Le 21 janvier, fête de St. Agnès, les religieux du convent qui porte le nom de cette Sainte offrent, à l'Agnus Dei de la grand'messe, deux agneaux blancs sans taches. Ces agneaux sont ornés de guirlandes de fleurs et de rubans; on les dépose sur des coussins de damas blanc bordés d'une crépine et d'un galon d'or. Après la messe on chante une antienne et le célébrant bénit les agneaux; ils sont ensuite confiés à un maître des cérémonies de St. Jean-de-Latran, qui, accompagné de plusieurs officiers de la basilique, se rend au Vatican pour mettre aux pieds du Pape, les deux agneaux; le Pontife les bénit; on fait ensuite porter ces animaux aux religieuses du St. Sacrement chargées de les garder, de les tondre, d'en tisser la laine pour faire les pallium et de confectionner ces insignes. Ces pallium sont exposés la veille de St. Pierre, dans la matinée, sur le maître-autel de la basilique Vaticane. Après les premières vêpres de la fête, ils sont portés en grande cérémonie de l'autel de la Confession, au trône du Pape, qui les bénit et les encense. Après qu'ils ont été reportés à l'autel, un chanoine les met dans une cassette de vermeille qui est déposée, selon l'ancien usage, sur le tombeau même des apôtres.

Le Pape accorde cet insigne aux Archevêques promus au siège de la chrétienté; il l'accorde aussi quelquefois à des Evêques comme récompense de leurs vertus et des services rendus à l'Eglise. Il y a des sièges épiscopaux dont les titulaires, par une faveur spéciale, jouissent du droit de porter le pallium. Tels sont ceux d'Autan, du Puy et de Marseille, en France.

Si l'Archevêque qui vient d'obtenir le pallium est à Rome, c'est au premier cardinal-diacre qu'est dévolue la fonction de le remettre. Mais comme en général les Evêques sont éloignés de Rome lorsqu'ils sont promus à leur siège, dès lors, dans le consistoire où ils sont préconisés, les Avocats consistoriaux demandent au Pape, dans les formes voulues, le pallium pour les prélats désignés. Le pallium obtenu est confié à quelqu'un qui jure de le remettre au prélat auquel il est envoyé. Un Evêque l'impose à l'Archevêque avec les cérémonies prescrites par le pontifical.

Le pallium, placé au cou de l'Archevêque, rappelle l'humilité profonde du Sauveur. On veut aussi qu'il marque la vigilance pastorale, l'excellence des vertus qui doivent briller dans le premier pasteur du diocèse. Le pallium est de laine, et posé sur les épaules du Prélat

parcequ'il est, d'après la touchante pensée de saint Isidore de Péluse, comme le symbole de cette brebis perdue que le bon Pasteur charge sur ses épaules et ramène au bercail.

Le pallium a subi de grandes variations dans sa forme. Le jésuite Marcus Léopolus porte à neuf palmes la dimension de cet insigne, sur lequel étaient autrefois des croix rouges; il a eu la longueur de la chasuble, plus longue, anciennement qu'aujourd'hui; il faisait plusieurs fois le tour du cou, et entourait même les épaules; plus tard, sa forme fut successivement modifiée, comme on peut le voir, dans la basilique Vaticane, sur les monuments des papes Urbain VI, Boniface IX, Martin V, Eugène IV et Sixte IV. Le pallium de ce dernier est à peu près semblable à celui de nos Archevêques. On ne le porte jamais que sur la chasuble.

Le pallium d'un Archevêque ne peut pas servir à un autre, et il ne peut pas l'emporter avec lui s'il est promu à un autre siège. A Alexandrie, le pallium qu'une tradition ancienne dit avoir appartenu à saint Marc l'évangéliste, était transmis cependant à son successeur; il en était de même à Trèves pour celui de St. Materne. Un Métropolitain ne peut pas célébrer avec le pallium d'un autre; il peut le porter dans toute sa métropole, quand il officie in pontificalibus; au lieu qu'un évêque à qui cet insigne est accordé ne peut le porter que dans son diocèse; s'il renonce au siège, il renonce au pallium, qui ne peut être prêté, ni servir à d'autres. Quand cet insigne ne peut plus servir à cause de sa vétusté, il doit être brûlé.

## BON MOT.

Le Maréchal de Luxembourg était content. Le prince d'Orange, désespéré de ne pouvoir remporter sur lui aucun avantage dit avec humeur: " Ne battrais-je jamais ce bossu-là ?" Ces mots furent rapportés au maréchal. " Comment le sait-il, répondit en souriant ce dernier, il ne m'a jamais vu par derrière".

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

## AGENTS.

Chez les Externes, M. A. LEGARÉ.  
A la petite salle, M. A. THIBAudeau.  
Au collège St. Hyacinthe, Mr. ADOLPHE JACQUES.

P. A. MARNET, Gérant.